

AG2R LA MONDIALE



PRÉVOYANCE

N° 11/11

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Prima Volontés Obsèques+

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES + est un contrat de prestation de services souscrit par l'Assuré du contrat PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + auprès de la SA UDIFE "Le Choix Funéraire", entreprise de pompes funèbres habilitée sous le numéro 12.22.1106, premier réseau français de sociétés indépendantes de marbrerie pompes funèbres, dûment mandatée par celles-ci.

OBJET DU CONTRAT

Le contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES + a pour objet de garantir à l'Assuré à son décès, l'organisation par la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" et l'exécution par ces sociétés indépendantes de pompes funèbres de ses obsèques conformément au contenu détaillé du devis des prestations qu'il a choisi.

Le contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES + offre à l'Assuré la possibilité de choisir entre 3 niveaux de prestations dont les contenus détaillés sont joints en annexe : Formule Initiale - Formule Sérénité - Formule Prestige.

DÉFINITIONS

Assuré

Personne qui, d'une part, adhère au contrat PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + auprès de La Mondiale et d'autre part, souscrit un contrat de prestation de services auprès de la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" afin de fixer les modalités de la prestation funéraire.

Caveau

Fourniture en sous-sol d'un ensemble composé de cuves en béton, de jeux de dalles et de traverses pour concession type 100 cm x 200 cm

sur un emplacement accessible mécaniquement (camion-grue).

Caveau cinéraire

Après creusement par moyen mécanique, mise en place d'un petit caveau ou caveautin pouvant contenir une à quatre urnes, et sa dalle de caveau et de scellement.

Columbarium, case de columbarium

Édifice constitué de cases qui reçoit des urnes funéraires.

Concession

Terrain concédé aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments...

Crémation (aussi appelée incinération)

Réduction du corps du défunt en cendres par l'usage du feu.

Creusement d'une fosse standard une place, pleine terre

Creusement par moyen mécanique (tractopelle, grue...) d'une concession type 100 cm x 200 cm accessible mécaniquement sur une profondeur de 1,5 m pour une fosse pleine terre 1 place et de 2 mètres pour une fosse pleine terre 2 places dans un terrain ne présentant pas de difficultés géologiques (sol rocheux, eau...).

Gamme cercueil

S: Simplicité

E: Élégance

P: Prestige

Gravure

Gravure de 30 lettres maximum à la feuille d'or d'une hauteur de 3 à 4 cm.

Inhumation

Fait d'enterrer un défunt avec une cérémonie.

Ouverture et fermeture d'une sépulture existante

Ouverture et fermeture d'une sépulture existante 100 cm x 200 cm accessible par moyen mécanique (camion-grue).

FINANCEMENT DES PRESTATIONS

L'exécution des prestations est conditionnée à l'adhésion par l'Assuré au contrat d'assurance PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + auprès de La Mondiale et de la désignation de la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" comme bénéficiaire du contrat. Le capital garanti en cas de décès au titre du contrat d'assurance PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + de La Mondiale correspond au minimum au montant total du devis des prestations choisi à la date de souscription.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES + prend effet à la même date que le contrat d'assurance souscrit auprès de La Mondiale.

En cas de renonciation, résiliation, rachat total ou mise en réduction du contrat d'assurance de La Mondiale, le contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES + prend immédiatement fin.

La SA UDIFE "Le Choix funéraire" est alors libérée de toute obligation à l'égard de l'Assuré.

TERRITORIALITÉ

L'exécution des obsèques de l'Assuré est prise en charge en France métropolitaine, en principauté monégasque selon les modalités définies dans le descriptif du devis choisi.

EXÉCUTION DES PRESTATIONS AU DÉCÈS

INFORMATION DE LA SA UDIFE "LE CHOIX FUNÉRAIRE"

Au décès de l'Assuré, ses proches contactent la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" qui met à leur disposition un numéro vert spécifique, le 0 805 801 771.

EXÉCUTION DES PRESTATIONS

La SA UDIFE "Le Choix Funéraire" en sa qualité d'entreprise de pompes funèbres habilitée désigne l'entreprise de pompes funèbres membre de son réseau qui exécutera les obsèques de l'Assuré.

La SA UDIFE "Le Choix Funéraire" s'efforce de désigner l'entreprise la plus proche du domicile du défunt ou du lieu de déroulement des obsèques. En application de la Loi 2004-1343 du 9/12/2004, parue au J.O. le 10/12/2004, la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" prendra toutes les dispositions pour organiser et faire exécuter les obsèques de l'Assuré conformément au descriptif du devis des prestations choisi par ce dernier et à ses éventuelles demandes écrites d'aménagement ou de modification.

Le souscripteur à la possibilité de modifier :

- le contenu des prestations (nature des obsèques, prestations et fournitures funéraires),
- le mandataire désigné pour veiller à la bonne exécution de ses volontés,
- l'opérateur funéraire désigné pour exécuter les obsèques.

(La première demande de modification est gratuite, les suivantes occasionneront des frais de gestion de 50 euros forfaitaires).

À cet effet, la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" s'interdit d'accepter avant décès le bénéfice de tout contrat d'assurance destiné à financer les obsèques.

Toutefois, en cas de modification imposée par la loi ou d'évolution des rites, usages ou techniques, il appartiendra à la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" de procéder aux adaptations nécessaires.

À tout moment, avant et après les obsèques, un numéro de téléphone Cristal, le 0969 320 522 est mis à disposition pour toutes informations personnalisées sur le détail de l'organisation des obsèques.

PRISE EN CHARGE DU COÛT DES PRESTATIONS

La SA UDIFE "Le Choix Funéraire" acquitte les factures afférentes aux prestations sur lesquelles elle s'est engagée.

Elle prend à sa charge les écarts éventuels constatés entre le coût réel des prestations (prix à la souscription revalorisé selon l'indice INSEE du prix des services funéraires [identifiant 063913296 / indice IPC /23NT*]) et les sommes versées par La Mondiale au titre du contrat d'assurance. Seules les prestations et fournitures complémentaires, non prévues dans le descriptif du devis choisi et commandées par la famille sont à la charge de cette dernière et payées par elle directement à l'entreprise de pompes funèbres intervenante.

Au cas où la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" ne serait pas prévenue du décès en temps utile, les frais funéraires seront remboursés, à hauteur des sommes réellement engagées, à la personne qui les aura réglés, ou à défaut à la succession de l'assuré. Ce remboursement est limité au montant des sommes qu'aurait dû recevoir la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" en qualité de bénéficiaire exécutant.

Pour obtenir le remboursement, la personne ayant réglé les frais funéraires adresse par lettre recommandée avec avis de réception à La Mondiale :

- un extrait d'acte de décès de l'assuré,
- une facture détaillée et acquittée des prestations,
- l'original des conditions particulières du contrat d'assurance de La Mondiale.

INEXÉCUTION DU CONTRAT

La SA UDIFE "Le Choix Funéraire" est libérée de toute obligation à l'égard de l'Assuré et de ses ayants droit :

- en cas de renonciation, mise en réduction ou rachat total du contrat PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + par l'Assuré,
- en cas de décès non accidentel pendant les six premiers mois du contrat PRIMA CAPITAL OBSÈQUES +,
- en cas de suicide de l'Assuré au cours de la première année,
- en cas de refus d'octroi de la garantie en application des dispositions générales du contrat PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + ou des dispositions du Code des assurances,
- en cas de non-paiement de la cotisation sur le contrat PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + lorsque la valeur de rachat est nulle,
- en cas de demande de changement de bénéficiaire sur le contrat PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + formulée et signée par l'Assuré par lettre recommandée AR manuscrite adressée à La Mondiale,
- lorsqu'au décès de l'Assuré, il apparaît que la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" n'est pas bénéficiaire du contrat d'assurance vie entière souscrit auprès de La Mondiale,
- si la prestation funéraire est exécutée par un autre opérateur de pompes funèbres que la SA UDIFE "Le Choix Funéraire".

RÉSILIATION

L'Assuré a la faculté de résilier à tout moment le contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES +, en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à la SA UDIFE "Le Choix Funéraire".

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'Assuré peut demander communication ou rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la SA UDIFE "Le Choix Funéraire".

Les informations nominatives ne seront communiquées aux tiers que pour permettre la gestion des opérations funéraires ou pour satisfaire aux obligations légales de la SA UDIFE "Le Choix Funéraire".

Les droits d'accès, d'interrogation, d'opposition et de rectification s'exercent par courrier recommandé avec avis de réception auprès de la SA UDIFE "Le Choix Funéraire".

PRÉSENTATION DU CONTRAT PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES +

Le contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES + étant un produit funéraire, ne peut faire l'objet d'aucun aménagement, ni d'aucune modification de ses termes et conditions à la souscription, sans l'accord express de la SA UDIFE "Le Choix Funéraire".

Concernant d'éventuelles demandes écrites de l'Assuré d'aménagement ou de modification des annexes descriptives des prestations, la SA UDIFE "Le Choix Funéraire" s'engage à les satisfaire dans le cadre des 3 formules du contrat PRIMA VOLONTÉS OBSÈQUES +.

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires: fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation, avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation (extrait de l'arrêté du 23 août 2010).

FORMULE INITIALE : 3 400 €

1/ Préparation et organisations des obsèques

Mise à disposition des moyens humains et logistiques pour l'organisation des obsèques et l'accomplissement des démarches administratives et techniques (mairie, cimetière, état civil, police...).

Réalisation de 25 faire-part et 25 cartes de remerciements.

Toilette et habillage du défunt.

Soins de conservation du corps** ou mise à disposition de matériel réfrigérant au domicile du défunt.

Participation à hauteur de 150 € aux taxes et vacations*.

2/ Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)

Transport du corps dans un rayon de 25 km autour du domicile.

3/ Mise en bière et fermeture du cercueil

Mise en bière.

4/ Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)

Transport du corps dans un rayon de 25 km autour du domicile.

5/ Cérémonie funéraire

Organisation de la cérémonie et du convoi.

Assistance à la famille tout au long du convoi et de la cérémonie.

Corbillard avec porteurs et chauffeur en tenue (3 personnes).

Présence d'un maître de cérémonie du début à la fin de la cérémonie.

Tables et registres à signatures.

Personnalisation de la cérémonie (lecture de textes, musiques) suivant les volontés du défunt ou de la famille.

Inhumation

6/ Cercueil et accessoires

Cercueil en **chêne massif**, gamme simplicité, ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire: 22 mm) équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche*.

Capiton (60 g) en taffetas **parme ou blanc**.

Croix ou emblème et fourniture d'une plaque gravée d'identité.

7/ Inhumation

Participation à hauteur de 100 € au choix pour:

- Ouverture et fermeture** de la sépulture existante standard
- Creusement d'une fosse 1 place pleine terre*.

Participation à hauteur de 100 € pour l'acquisition d'une concession

selon les possibilités locales pour le compte de la famille ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur).

Gravure pierre tombale (30 lettres) ou signe de remarque (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

Participation à hauteur de 100 € aux frais d'inhumation.

8/ Divers

Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.

Crémation

6/ Cercueil et accessoires

Cercueil en **pin massif**, gamme simplicité, ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire: 18 mm), équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche*.

Capiton (60 g) en taffetas **parme ou blanc**.

Fourniture d'une plaque gravée d'identité.

7/ Crémation

Urne cinéraire*: participation aux frais engagés dans la limite de 100 €.

- Urne remise à la famille, fourniture d'une plaque gravée d'identité ou dispersion des cendres, au choix, (conformément à la loi en vigueur):
- au jardin du souvenir du crématorium,
 - au cimetière dans un rayon de 20 km du domicile du défunt.

Participation à hauteur de 100 € au choix pour l'une des quatre prestations ci-dessous:

- mise en sépulture de l'urne,
- acquisition d'une concession cinéraire,
- acquisition d'une case de columbarium selon les possibilités locales pour le compte de la famille, ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur),
- mise en place et exécution d'un rituel personnalisé dans un rayon de 50 km (mer, montagne, campagne).

Participation à hauteur de 500 € aux frais de crémation* au crématorium le plus proche du domicile du défunt.

8/ Divers

Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.

■ Différences principales entre les formules.

* Prestations et fournitures obligatoires.

** Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès soit des modalités d'organisation des obsèques.

FORMULE SÉRÉNITÉ : 4 100 €

1/ Préparation et organisations des obsèques

Mise à disposition des moyens humains et logistiques pour l'organisation des obsèques et l'accomplissement des démarches administratives et techniques (mairie, cimetière, état civil, police...).

Réalisation de 50 faire-part et 50 cartes de remerciements.

Toilette et habillage du défunt.

Soins de conservation du corps** ou mise à disposition de matériel réfrigérant au domicile du défunt.

Mise à disposition des proches, à la chambre funéraire, d'un salon privatif pendant 48 heures avec décoration funéraire pour présenter le défunt, se recueillir, se réunir (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

Participation à hauteur de 150 € aux taxes et vacations diverses.

2/ Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)

Transport du corps dans un rayon de 25 km autour du domicile.

3/ Mise en bière et fermeture du cercueil

Mise en bière.

4/ Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)

Transport du corps dans un rayon de 25 km autour du domicile.

5/ Cérémonie funéraire

Organisation de la cérémonie et du convoi.

Assistance à la famille tout au long du convoi et de la cérémonie.

Corbillard avec porteurs et chauffeur en tenue (4 personnes).

Présence d'un maître de cérémonie du début à la fin de la cérémonie.

Tables et registres à signatures.

Personnalisation de la cérémonie (lecture de textes, musiques) suivant les volontés du défunt ou de la famille.

Inhumation

Crémation

6/ Cercueil et accessoires

6/ Cercueil et accessoires

Cercueil en **chêne massif**, gamme élégance, ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire: 22 mm) finition menuiserie **dessus et panneaux moulurés**, équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche*.

Cercueil en **pin massif**, gamme élégance, ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire: 18 mm), **panneaux galbés, finition satinée**, équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche*.

Capiton en satin (120 g) avec volant, **2 couleurs au choix**.

Capiton en satin (120 g) avec volant, **2 couleurs au choix**.

Croix ou emblème et fourniture d'une plaque gravée d'identité.

Croix ou emblème et fourniture d'une plaque gravée d'identité.

7/ Inhumation

7/ Crémation

Participation à hauteur de 200 € au choix pour :

Urne cinéraire* : participation aux frais engagés dans la limite de 200 €.

- Ouverture et fermeture** de la sépulture existante standard
- Creusement d'une fosse 1 place pleine terre.

- Urne remise à la famille, fourniture d'une plaque gravée d'identité* ou dispersion des cendres, au choix, (conformément à la loi en vigueur) :
- au jardin du souvenir du crématorium,
- au cimetière dans un rayon de 20 km du domicile du défunt.

Participation à hauteur de 200 € pour l'acquisition d'une concession

Participation à hauteur de 200 € au choix pour l'une des quatre prestations ci-dessous :

selon les possibilités locales pour le compte de la famille ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur).
Gravure pierre tombale (30 lettres) ou signe de remarque (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

- mise en sépulture de l'urne,
- acquisition d'une concession cinéraire,
- acquisition d'une case de columbarium selon les possibilités locales pour le compte de la famille, ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur),
- mise en place et exécution d'un rituel personnalisé dans un rayon de 50 km (mer, montagne, campagne).

Participation à hauteur de 100 € aux frais d'inhumation.

Participation à hauteur de 500 € aux frais de crémation* au crématorium le plus proche du domicile du défunt.

8/ Divers

8/ Divers

Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.

Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.

■ Différences principales entre les formules.

* Prestations et fournitures obligatoires.

** Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès soit des modalités d'organisation des obsèques.

FORMULE PRESTIGE : 5900 €**1/ Préparation et organisations des obsèques**

Mise à disposition des moyens humains et logistiques pour l'organisation des obsèques et l'accomplissement des démarches administratives et techniques (mairie, cimetière, état civil, police...).

Réalisation de 100 faire-part et 100 cartes de remerciements

Réserve d'argent de 100 € mise à disposition de la famille ou des ayants droit souhaitant compléter la prestation par des achats de fleurs, une insertion d'avis d'obsèques dans la presse ou financement du culte.

Toilette et habillage du défunt.

Soins de conservation du corps** ou mise à disposition de matériel réfrigérant au domicile du défunt.

Mise à disposition des proches, à la chambre funéraire, d'un **salon privatif pendant 72 heures** avec décoration funéraire pour présenter le défunt, se recueillir, se réunir (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

Participation à hauteur de 150 € aux taxes et vacations diverses.

2/ Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)

Transport du corps dans un rayon de 25 km autour du domicile.

3/ Mise en bière et fermeture du cercueil

Mise en bière.

4/ Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)

Transport du corps dans un rayon de 25 km autour du domicile.

5/ Cérémonie funéraire

Organisation de la cérémonie et du convoi.

Assistance à la famille tout au long du convoi et de la cérémonie.

Corbillard avec porteurs et chauffeur en tenue (4 personnes).

Présence d'un maître de cérémonie du début à la fin de la cérémonie.

Tables et registres à signatures.

Personnalisation de la cérémonie (lecture de textes, musiques) suivant les volontés du défunt ou de la famille.

Inhumation**6/ Cercueil et accessoires**

Cercueil en **chêne massif**, gamme prestige, ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire: 22 mm) de **finition ébénisterie et panneaux moulurés**, équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche*.

Capiton en satin (120 g) avec volant, **2 couleurs au choix**.

Croix ou emblème, fourniture d'une plaque d'identité.

7/ Inhumation

Participation à hauteur de 400 € au choix pour :

- Ouverture et fermeture** de la sépulture existante standard
- Creusement d'une fosse 1 ou 2 place(s) pleine terre.

Participation à hauteur de 400 € pour l'acquisition d'un caveau 1 ou 2 places.

Participation à hauteur de 400 € pour l'acquisition d'une concession.

selon les possibilités locales pour le compte de la famille ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur).

Participation à hauteur de 500 € pour l'acquisition d'un monument.

(type couleur TARN ou équivalent)

Gravure pierre tombale (30 lettres) ou signe de remarque suivant les volontés du défunt ou de la famille).

Participation à hauteur de 100 € aux frais d'inhumation.

8/ Divers

Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.

Crémation**6/ Cercueil et accessoires**

Cercueil en **pin massif**, gamme prestige, ou essence équivalente en cas de pénurie de matière (épaisseur réglementaire: 22 mm) de **finition satinée, panneaux galbés**, équipé de 4 poignées et d'un bac bio étanche*.

Capiton en satin (120 g) avec volant, **2 couleurs au choix**.

Fourniture d'une plaque gravée d'identité.

7/ Crémation

Urne cinéraire : participation aux frais engagés dans la limite de 300 €.

- Urne remise à la famille, fourniture d'une plaque gravée d'identité* ou dispersion des cendres, au choix, (conformément à la loi en vigueur) :
- au jardin du souvenir du crématorium,
 - au cimetière dans un rayon de 20 km du domicile du défunt.

Participation à hauteur de 400 € pour au choix l'une des trois prestations :

- mise en sépulture de l'urne,
- acquisition d'une concession cinéraire,
- mise en place et exécution d'un rituel personnalisé dans un rayon de 50 km (mer, montagne, campagne).

Participation à hauteur de 400 € pour l'acquisition :

- d'une case de columbarium
- d'un caveau cinéraire selon les possibilités locales pour le compte de la famille ou des ayants droit (conformément à la loi en vigueur).

Participation à hauteur de 500 € pour l'acquisition d'un monument cinéraire.

Gravure pierre tombale (30 lettres) ou signe de remarque (suivant les volontés du défunt ou de la famille).

Participation à hauteur de 500 € aux frais de crémation au crématorium le plus proche du domicile du défunt.

8/ Divers

Gestion du dossier de la déclaration de décès à la fin des obsèques.

■ Différences principales entre les formules.

* Prestations et fournitures obligatoires.

** Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès soit des modalités d'organisation des obsèques.

ACCOMPAGNEMENT DES SOUSCRIPTEURS ET DES FAMILLES

Au moment de la souscription du contrat et durant toute la vie de ce dernier

Une assistance téléphonique de notre cellule d'experts au numéro Cristal (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00) pour **toutes informations personnalisées sur l'organisation de vos obsèques et ses aspects matériels** (fiches techniques).

0969 320 522

numéro Cristal
Tarif selon opérateur
(appel non surtaxé)

Au moment du décès et tout au long des obsèques

- Une permanence téléphonique 24h/24 7j/7 au numéro vert pour les proches du défunt.
- Mise à disposition d'un conseiller funéraire dans les 2 heures qui suivent l'appel.

0805 801 771

numéro Vert
(appel gratuit depuis
un poste fixe)

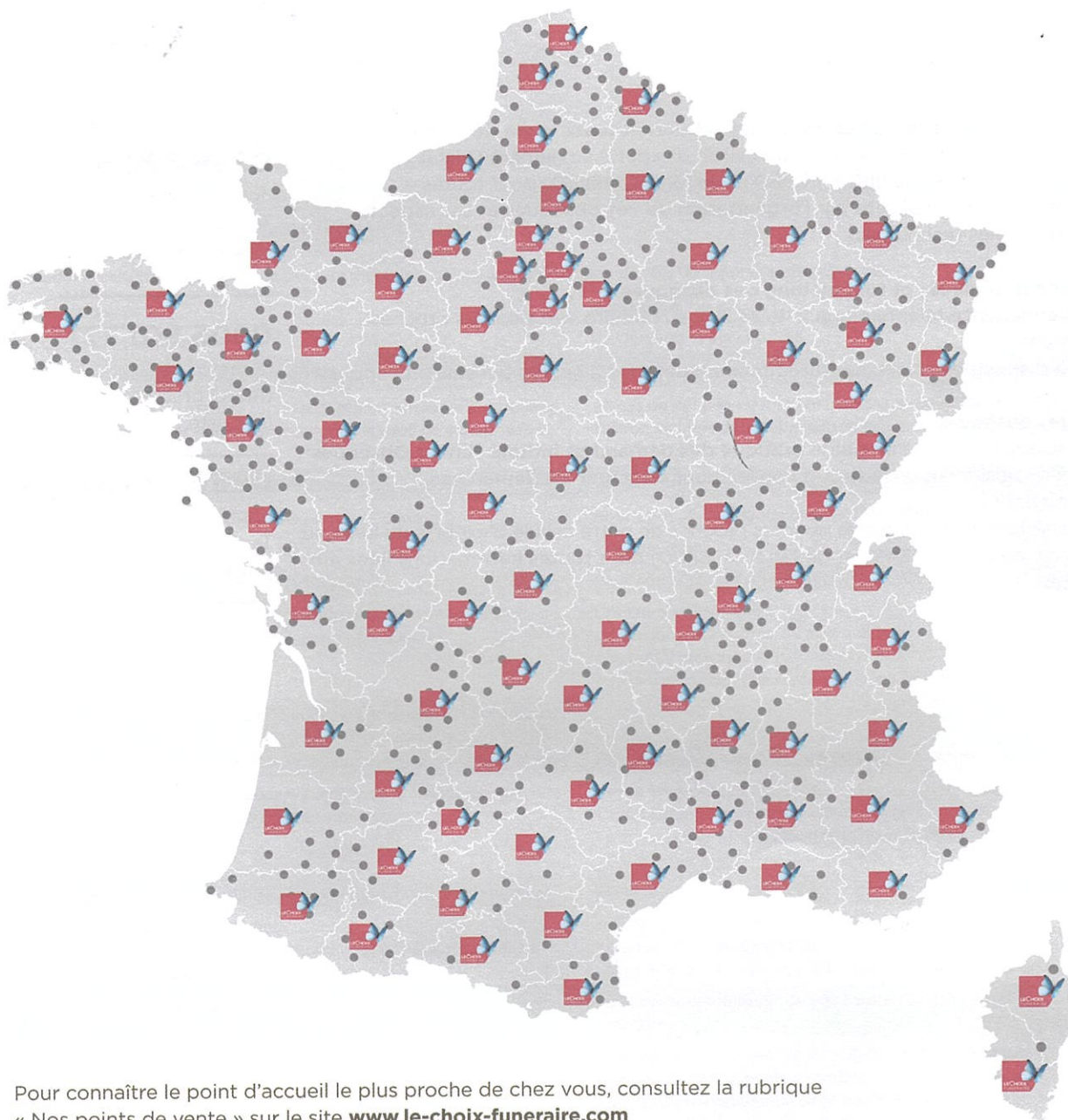
Après les obsèques

- Remise aux proches d'un **guide pratique des démarches** intitulé "Livret Obsèques".
- Mise à disposition d'un **assistant conseil pour effectuer les démarches administratives**.
- Une assistance téléphonique pour les proches de notre cellule d'experts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00) **pour toutes informations liées aux obsèques**.

0969 320 522

numéro Cristal
Tarif selon opérateur
(appel non surtaxé)

LE CHOIX FUNÉRAIRE* : 700 POINTS DE VENTE EN FRANCE



Pour connaître le point d'accueil le plus proche de chez vous, consultez la rubrique « Nos points de vente » sur le site www.le-choix-funeraire.com

* Notre partenaire, la SA UDIFE « Le Choix Funéraire », n° habilitation 12.22.1106 (SIRET : 384 721 619 00060 - RCS Saint-Malo). Entreprise de pompes funèbres, réalise les prestations de service décrites dans la formule Prima Volontés Obsèques +.